

Vous venez de recevoir **tout le matériel nécessaire pour effectuer le tri et le compostage de vos matières organiques à la maison.**



En effet, différentes exigences gouvernementales obligent maintenant chaque municipalité à mettre à disposition de ses citoyens les moyens nécessaires pour éviter d'enfouir les matières organiques.

Grâce à ces nouveaux gestes de tri, **près du tiers de vos déchets pourrait être détourné de votre bac à déchets** et du lieu d'enfouissement technique régional.

Le compostage domestique, c'est simple, moins coûteux que l'ajout d'un troisième bac et plus écologique qu'une autre collecte.

Toutes les étapes pour composter sont expliquées dans le mini-guide.

Une séance d'information gratuite aura lieu tout près de chez-vous avec un expert en la matière, François Lamontagne, conférencier.

xxxxxxx 2022 à xxxxxx

À la salle xxxxxx

Pour cette séance d'une durée de 1h30 maximum, aucune inscription n'est requise mais votre présence vous permettra de tout savoir sur le compostage domestique et d'obtenir réponse à vos questions.

Parlez-en à vos connaissances et amis... On vous y attend nombreux !

Deux visioconférences gratuites seront aussi présentées **en ligne** par M. Serge Fortier, auteur et consultant en jardinage écologique. Voir les dates au verso. Pour y assister, simplement vous rendre sur le site Web de la RIDT ou sur sa page Facebook « RIDT Environnement » pour avoir les indications.

Vous êtes dans l'impossibilité d'assister à la séance d'information ou aux visioconférences ? Il vous sera toujours possible d'**accéder à leur contenu** et à bien d'autres conseils sur notre site **ridt.ca**

Deux visioconférences gratuites :

- **Jeudi 9 juin 2022 à 19h00**
Compostez chez soi autrement - Huit façons de valoriser toutes les matières organiques
- **Lundi 11 juillet 2022 à 19h00**
Compostage et autres alternatives expliqués et optimisés

Pour y assister, simplement vous rendre sur le site Web de la RIDT ou sa page Facebook « RIDT Environnement » pour avoir les indications.

Afin d'offrir le plus de choix possible aux citoyens pour gérer leurs matières organiques, d'autres services seront aussi disponibles.

Un dépôt municipal est accessible au xxxxxxxxxx et peut recevoir :

RÉSIDUS VERTS

Pelouse | Feuille morte
Résidu de fleur et de jardinage
Résidu de déchaumage
Terreau | Terre d'empotage
Copeau de bois naturel
Bran de scie de bois naturel

→ Les résidus verts seront compostés évitant ainsi leur enfouissement.

BRANCHES

Tronc d'arbre
Arbuste
Arbre de Noël
Résidu d'élagage
Résidu de taille d'arbre

→ Les branches seront broyées pour être compostées ou pour servir de combustible.

À partir du début juillet, des points d'apport volontaire disposant d'un conteneur spécifique seront disponibles dans votre municipalité, si vous souhaitez aller y porter tous vos résidus alimentaires, même l'hiver.

Voici quelques exemples de **matières qui pourront être déposées dans les conteneurs des points d'apport volontaire.**



- Tous les résidus provenant de la préparation des repas ou les restes de table, y compris les aliments périmés, la viande, les fruits de mer, les coquilles, les produits laitiers
- Les autres matières organiques comme la vaisselle compostable, les serviettes, essuie-tout, sacs en papier, les boîtes de pizza, la nourriture pour animaux, ...



Pour vous procurer gratuitement une chaudière de stockage et de transport pour vos matières, assistez simplement à la séance d'information.

